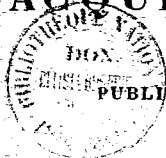


Boys

UNE LETTRE INÉDITE

DE

JACQUES AMYOT



PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

ÉMILE DU BOYS



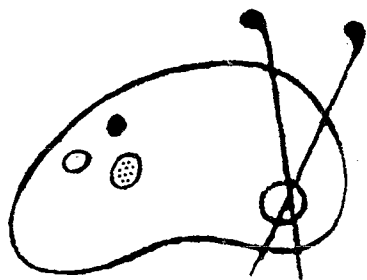
PARIS
LÉON TECHENER

52, rue de l'Arbre-Sec, 52

1887

8° 2.9972
(2)

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FOLBERT.



Fin d'une série de documents
en couleur

À Monsieur Delisle
Membre de l'Institut
Administrateur-général Directeur
de la Bibliothèque nationale
Très-respectueux hommage
Emile Du Roy



UNE LETTRE INÉDITE

DE

JACQUES AMYOT

CHARENTAIS. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FUGÈRE.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

JACQUES AMYOT



PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

ÉMILE DU BOYS



PARIS

LÉON TECHENER

52, rue de l'Arbre-Sec, 52

1887

UNE LETTRE INÉDITE D'AMYOT

Dans le même précieux recueil de lettres originales adressées au roi Henri III, nos 6628 à 6631 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, où se trouve la *nouvelle lettre de Montaigne* par nous publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*, livraison de janvier-février 1886, nous avons rencontré, vol. 6631, fol. 43, une lettre autographe d'*Amyot*, que nous croyons inédite.

C'est avec une grande satisfaction que nous donnons aujourd'hui ce document, transcrit par nous-même sur l'original, car on sait combien sont rares les lettres publiées et connues (1) du traducteur de Plutarque, de ce grand écrivain dont Montaigne lui-même a dit : « Je « donne la palme avecques raison, ce me semble, à « Jacques Amyot, sur tous nos escrivains François. »

M. Max. Quantin, ancien archiviste de l'Yonne, auteur de tant de savantes publications, a bien voulu nous ho-

(1) Nous ne connaissons, pour notre part, que les deux adressées au *Duc de Nivernais*, en août 1589, peu de jours après la fin tragique d'Henri III, publiées par M. A. de Blignières dans son excellent *Essai sur Amyot et les traducteurs français au xvi^e siècle*. Paris, Auguste Durand, 1851, et celles publiées par M. de Nolhac dans sa précieuse brochure intitulée : (a) *Jacques Amyot et le Décret de Gratien, Rome, 1885* (Extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*); ce sont trois lettres latines autographes. — (b) Une *lettre d'Amyot à Pontus de Thyard*, s^r de Bissy, évêque de Chalons, du 12 septembre 1577 dans le volume de M. Abel Jeandet intitulé : *Pontus de Thyard, s^r de Bissy*, 1860, p. 175 (l'original appartient à M. Jeandet). — (c) Une autre insérée dans les *Mémoires de Du Puy*, Paris, 1654, in-4, p. 26 et 33, relative à

nerer des notes suivantes que nous reproduisons textuellement, en le priant d'accepter ici le témoignage public de notre reconnaissance.

Emile De Boys.

L'adresse sur le pli porte : *au Roy*.

8^e aoust 1586. †

Syre le lieutenant general du bailli d'Auxerre maistre Germain le Clerc (1) eagé de soixante et dix ans se treuve atteint dune fiebure chaude si aspre que les medecins n'out pas opinion qu'il la puisse porter deux fois vingt et quatre heures (2) au grand regret de tous les gens de bien de ceste ville et pour ce que cest chose qui appartient grandement a lhonneur de Dieu au bien de vre service et repos de ce pays qu'il y ait tousiours en cest estat personnage qui soit doué des qualitez du pauvre mourant cest adire homme de bien de scavoir et expérience en lestat de iudicature et sur tout qui n'ait iamais branlé en la religion catholique iay pris la hardyesse de vous recommander le present porteur maistre Henry le Clerc (3)

la réception d'Amyot au Concile de Trente en 1551 (des extraits en ont été donnés dans la *Revue des Questions historiques*, t. VII, p. 49 et 50).

(1) *Germain Leclerc*, lieutenant général du bailli d'Auxerre, fils de Henri, procureur et notaire en cette ville, était déjà lieutenant général en 1567. Il mourut le 10 août 1586.

(2) Les prévisions des médecins étaient justes, car on vient de voir, dans la note précédente, que Germain Leclerc mourut deux jours après la lettre d'Amyot.

(3) *Henry Leclerc*, fils de *Pierre Leclerc*, procureur et notaire au bailliage et de *Christienne Faudeau*, procureur du Roi de 1576 à 1586, succéda à son oncle GERMAIN par provisions du 10 décembre 1586; il siégea au moins jusqu'en 1606.

On lit dans Lebeuf, *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, t. II : « Pendant « la ligue, Auxerre était très divisé : les ligueurs y avaient un fort parti, mais

ne connoissant homme en tout le pays qui ait les susdites parties plus apparentes que luy qui est propre nepveu du prédécesseur de lunc des meilleures et plus anciennes familles de la ville exerçant lestat de procureur du Roy il y a ia plus de dix ans et avant qu'il en fust proueu (*sic*) encore estoit il lunc des plus fameux advocats du barreau. Jay pensé que vous ne trouveriez pas mauvais veu le lieu

« les Royalistes y étaient représentés par des gens importants et notamment par Henry Leclere, lieutenant général (au 1592). — Il fut élu *maire* de la ville (26 septembre), malgré une forte opposition des ligueurs, et proclamé. Peu de temps après, le Duc de Guise étant venu à Auxerre au mois de février 1593, il fut prié de prononcer sur le différend d'entre Henry Leclere et Caspard Bérault, son concurrent à la mairie. Le duc ne voulut le faire qu'assisté d'un président du parlement qui l'accompagnait. Il proposa alors à l'assemblée des habitans, pour couper court aux prétentions des deux adversaires, de nommer maire Nicolas Tribolé, ce qui eut lieu.

« Au mois de mars les événements se pressaient. Henri IV était à Sens. Les Royalistes couraient les campagnes aux environs d'Auxerre. Biron avait pris Joigny (26 mars).

« Le lieutenant général Leclere avait déclaré (18 mars) en pleine chambre du Conseil, en présence du président de Mezengarde et des conseillers : « qu'il tenoit le parti du Roy de Navarre, qu'il vouloit le reconnoitre pour Roy de France, et que son intention n'étoit pas de perdre sa charge, surtout étant informé que depuis peu de jours ce prince avoit remis, par un édit solennel, toutes les infidélités passées, et laissoit les officiers chacun dans son état, pourvu qu'ils le reconnussent dans un mois, sinon qu'il les déclareroit ses ennemis, et qu'étant rebelles à ses ordres leurs charges seroient confisquées. »

« Un capitaine royaliste, nommé Tanerre, étoit aux portes de la ville. L'émoi étoit grand; on prit les armes. Le lieutenant général fut mandé à l'Hôtel de ville pour déclarer si véritablement il embrassait le parti du roi de Navarre. Comme il y persista, on lui conseilla de quitter la ville. Le bailli lui fit donner un passeport, et il sortit avec M^e Charles, conseiller, et Bachelet, marchand. — Le lendemain cet exemple fut suivi par la plupart des magistrats. — Les jours suivans les esprits se montent de plus en plus, enfin le 7 avril on décide la soumission au roi qui reçut à Paris les députés de la ville le 22 avril.

« Le rôle du lieutenant général dans la pacification de la ville fut très marquant et proportionné à son zèle pour le roi. Il fut ensuite chargé par le roi de recevoir les actes de foi et hommage des seigneurs du comté d'Auxerre depuis la soumission du pays jusqu'en 1608. Il étoit encore en charge en 1613. Mais son successeur, Claude Chevalier, étoit déjà en fonctions en 1614, ce qui fait présumer qu'il est mort à cette date. »

que ie tiens en cette prouince que ie m'entremeisse de prouuer quil y ait de bons loyaux et fideles ministres en lexercice de la iustice. Cest pourquoy plus asseurement ie vous ay fait la presente qui n'est pas ma coustume pour vous supplier tres humblement qu'il vous plaise ordonner que le dit Henry le Clerc vre procureur au bailliage d'Auxerre sera preferé a tout aultre en la provision de lieutenant gual en faisant vre condition pareille et fournissant telle finance que la necessite de vos affaires le requerra pour un tel office me constituant envers vre maj^{te} plege et caution de ses mœurs sens doctrine suffisance et relligion et suppliant la bonte du createur de vous donner Syre en toute prosperite tres longue et tres heureuse vie D'Auxerre le 8 aoust 1586.

Vre tres humble et tres obeissant serviteur
 JA. AMYOT E. d'Auxerre vre grand
 aumosnier.

(Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

Au moment où notre tirage à part allait paraître, ces jours derniers (février 1887), nous avons vu la *Lettre d'Amiot* reproduite jusqu'au mot *prédécesseur*, c'est-à-dire à moitié seulement, en *fac-simile* dans l'*Isographie des Hommes célèbres*, que nous n'avions pas eue à notre disposition (1); nous eussions mentionné dans nos notes cette reproduction partielle.

(1) Un exemplaire (1^{er} et 2^e volumes seulement) se trouve aujourd'hui dans la salle de travail des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

